



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Bobby / Paris 2024

AIDER NOS ATHLÈTES À RÉUSSIR LES JEUX À LA MAISON

Ambition, moyens, stratégie, préparation de la délégation tricolore : où nous en sommes sur la haute performance

Dossier de presse - 1^{er} décembre 2023





Célébration J-365 sur la Seine

SOMMAIRE

INTRODUCTION

UNE AMBITION : « S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS LE TOP 5 OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE » **5**

1. LA MOBILISATION DE MOYENS INÉDITS **8**

2. UNE STRATÉGIE PROFONDÉMENT RENOUVELÉE : « AMBITION BLEUE » **10**

3. LA MAXIMISATION DU « HOME ADVANTAGE » : « GAGNER EN FRANCE » **16**

4. UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE L'ATHLÈTE **20**

POINT D'ÉTAPE SPORTIF À 8 MOIS DES JEUX **24**

INTRODUCTION

La réussite des Jeux de Paris 2024 relève d'un quatuor d'exigences qui sont étroitement liées : une organisation aussi irréprochable que possible, une mobilisation populaire et territoriale qui permette de faire de ces Jeux ceux de tout un pays, la construction d'un héritage durable et utile mais aussi des sportifs au meilleur de leur performance pour briller à domicile.

Ces Jeux à la maison, nos athlètes en rêvent depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des parties prenantes au soutien de leur réussite – État, mouvement sportif, collectivités, entreprises, cette « équipe derrière l'équipe » – doit être rendez-vous pour les soutenir, les épauler, les aider à donner le meilleur d'eux-mêmes le jour J, ce qui fera vivre de grandes émotions aux Français et les rendra fiers.

Sur ce champ de la haute performance, l'attribution de l'organisation des Jeux d'été de 2024 à la France, en septembre 2017 à Lima, a été l'occasion d'une remise en cause : en se basant sur le bilan des Jeux de Rio 2016 et pour se donner un cap pour Paris 2024, la France a fait le choix fort d'engager une évolution en profondeur de son modèle.

Ce document vise à revenir sur cette transformation, les moyens mobilisés, la stratégie déployée et ses déclinaisons opérationnelles. Il fait aussi le point sur l'état de la préparation de la délégation tricolore et la dynamique sportive dans notre route vers les Jeux.



NB : pour des raisons de confidentialité liées à la concurrence internationale, toutes les mesures mises en œuvre ne peuvent, bien entendu, pas être dévoilées.

UNE AMBITION : « S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS LE TOP 5 OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE »

En évoquant une inscription « durable dans le top 5 » des nations, le Président de la République a fixé, en septembre 2021, au retour des Jeux de Tokyo, une ambition claire à l'ensemble des parties prenantes de la haute performance du pays.



La France peut très clairement un jour intégrer durablement le top 5 olympique et paralympique, j'y crois.

Mais pour cela, nous devons nous projeter sur le temps long. Je veux donc dire à tous ceux dont le haut niveau est le métier et la passion que ce que nous allons faire ensemble va bien au-delà de ce rendez-vous de Paris.



Emmanuel Macron, Président de la République, 13 septembre 2021, discours aux médaillés de Tokyo

A. RETOUR SUR L'HISTORIQUE DES RÉSULTATS DE LA FRANCE AUX JEUX

Lors des Jeux olympiques, la France a remporté depuis 1996 entre 33 et 43 médailles par édition.

Lors des Jeux paralympiques en revanche, notre pays a vu son nombre de médailles chuter de 1996 à 2016, passant de 95 à 28. Les Jeux de Tokyo marquent un rebond des performances tricolores avec 55 médailles.

Édition des JO	Nombre de médailles de la France
Atlanta 1996	37
Sydney 2000	38
Athènes 2004	33
Pékin 2008	43
Londres 2012	35
Rio 2016	42
Tokyo 2021	33

Édition des JP	Nombre de médailles de la France
Atlanta 1996	95
Sydney 2000	86
Athènes 2004	74
Pékin 2008	52
Londres 2012	45
Rio 2016	28
Tokyo 2021	55



Au tableau des médailles, le Comité International Olympique (CIO) et l'International Paralympic Committee (IPC) classent les nations en fonction de leur nombre de titres olympiques et paralympiques. Le nombre de médailles d'argent, puis de bronze, servent alors à départager les égalités.

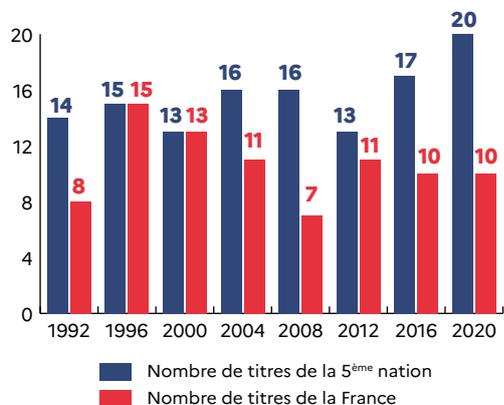
Au regard de l'ambition de s'inscrire durablement dans le top 5 des nations médaillées, c'est donc prioritairement le nombre de médailles d'or qu'il faut analyser.

ÉCART DE LA FRANCE À LA NATION CLASSÉE 5^{ÈME}

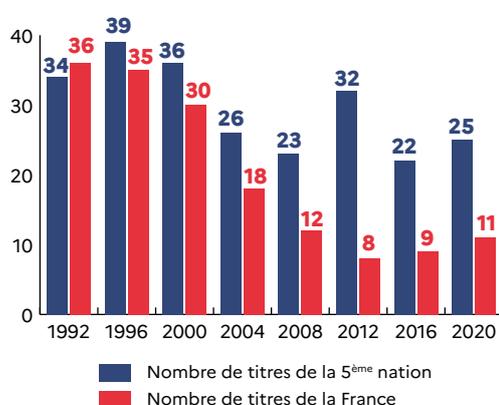
Sur le plan olympique, la France oscille depuis 1996 entre la 5^{ème} et la 10^{ème} place du classement des nations médaillées, avec entre autre 7 titres à Pékin 2008 et 15 titres à Atlanta (1996).

Sur le plan paralympique, la tendance constatée sur le nombre de médailles se vérifie concernant les titres, avec un maximum de 36 médailles d'or à Barcelone 1992, qui chute jusqu'à Londres 2012 (8 titres). Rio 2016 et Tokyo marquent une légère hausse.

La France par rapport au Top 5 aux JO



La France par rapport au Top 5 aux JP



Les graphiques ci-dessus montrent le nombre historique de titres olympiques et paralympiques de la France et l'écart par rapport à la nation classée 5^{ème}.

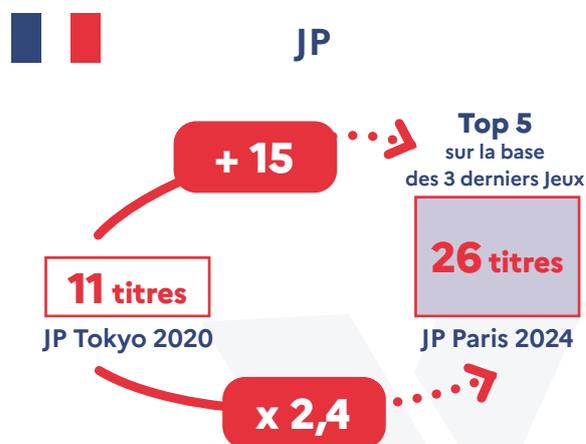
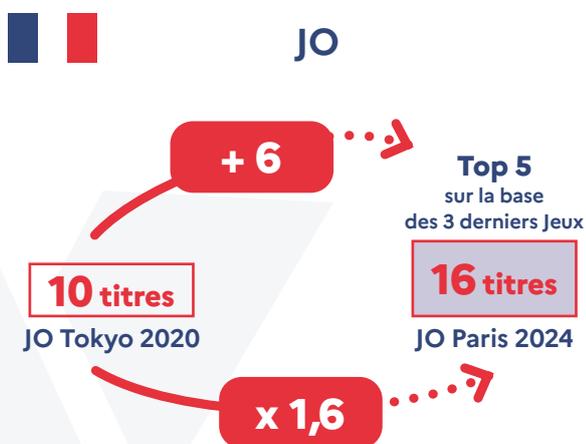
✓ Atteindre le Top 5, nous l'avons donc déjà fait ! Lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996 avec une 5^{ème} place (15 titres et 37 médailles) et lors des Jeux paralympiques à Barcelone en 1992, avec une 4^{ème} place (36 titres et 106 médailles).

CE QU'IMPLIQUE L'OBJECTIF DE TOP 5 DES NATIONS MÉDAILLÉES LORS DES JEUX DE PARIS

Sur la base des 3 dernières éditions des Jeux (Londres, Rio et Tokyo), le nombre de titres moyen nécessaire pour atteindre le top 5 était de 16 titres olympiques et de 26 titres paralympiques.

La progression à réaliser est plus forte encore pour atteindre le top 5 aux Jeux paralympiques. En effet, cette atteinte suppose de remporter 15 titres supplémentaires par rapport à Tokyo, soit une multiplication par 2,4 qui est très au-dessus des meilleures progressions jamais constatées pour un pays hôte dans le champ paralympique. Si le Top 5 est l'objectif de moyen terme, un **doublé de médailles d'or et l'entrée dans le Top 8 à Paris** marqueraient une étape exceptionnellement réussie dans cette voie.

Le bond à réaliser est donc important sur le plan olympique. Il nécessite de dépasser la référence des 15 titres obtenus à Atlanta, et d'augmenter de 60% le résultat de Tokyo.



B. TRADITIONNELLEMENT, L'EFFET « JEUX À DOMICILE » (« HOME ADVANTAGE ») PROCURE UN FORT EFFET BOOSTER AUX PAYS HÔTES

Une étude réalisée par UK Sport (agence britannique de la haute performance) en amont des Jeux de Londres quantifiait à 25% l'augmentation du nombre de médailles pour le pays hôte des Jeux olympiques en raison, notamment, de la ferveur du public local, de la connaissance du terrain et du matériel par les sportifs ou de l'absence de déplacements. En pratique, l'analyse sur longue période de l'effet «Jeux à domicile» montre une progression moyenne plus forte encore pour le pays hôte, de l'ordre de 40%. Et, s'agissant du nombre de titres, on observe un coefficient multiplicateur compris entre 1,5 et 2,2.

JO	Médailles		Titres	
Australie				
1996	41	↘ +41%	9	↘ x1,8
2000	58		16	
Grèce				
2000	13	↘ 23%	4	↘ x1,5
2004	16		6	
Chine				
2004	63	↘ 59%	32	↘ x1,5
2008	100		48	

JO	Médailles		Titres	
Grande-Bretagne				
2008	51	↘ 28%	19	↘ x1,5
2012	65		29	
Brésil				
2012	17	↘ 12%	3	↘ x2,3
2016	19		7	
Japon				
2016	41	↘ +41%	12	↘ x2,2
2020	58		27	

☞ Ce tableau montre que la multiplication de 1,6 du nombre de titres obtenus à Tokyo par la France à Paris serait en ligne avec les standards de progression observés dans les pays ayant accueilli les Jeux.

☑ Notre objectif du Top 5 olympique à Paris est donc exigeant mais réalisable.

☞ L'analyse du home advantage sur le champ paralympique est plus aléatoire car le mouvement de « professionnalisation » de l'ensemble des nations vient en partie la « brouiller » : augmentation continue des niveaux de performance (records du monde régulièrement battus dans les disciplines individuelles), multiplication du nombre de nations et de sportifs compétitifs, prépondérance d'athlètes multi-médailleés et la durée plus longue des carrières des sportifs, etc.

C. DEPUIS LIMA EN SEPTEMBRE 2017, NOUS NOUS SOMMES ORGANISÉS POUR RÉUSSIR

Pour réussir sur la haute performance, et notamment faire levier de l'effet « Jeux à domicile », notre pays a dégagé des moyens importants et mis en place une stratégie nouvelle.

- ☑ Dès janvier 2018, la mission d'étude confiée à **Claude Onesta, aujourd'hui manager de la haute performance à l'Agence nationale du sport (ANS)**, conclut à la **nécessité d'une évolution en profondeur de notre système haute performance**, s'appuyant sur les forces de notre modèle sportif, à la fois **structuré et universaliste**, en proposant des évolutions de sa **philosophie** et de sa **gouvernance**.
- ☑ En avril 2019, la création de l'ANS permet de donner corps à cette approche plus moderne et pragmatique, dans le cadre d'une **nouvelle gouvernance partagée** avec le mouvement sportif, les collectivités locales, et le monde économique, et **dotée de moyens renforcés**.
- ☑ En juillet 2020, le programme « **Ambition Bleue** » structure la stratégie de haute performance française. Sa philosophie repose sur des principes structurants : des moyens ciblés, la recherche d'expertises nouvelles et complémentaires de celles des encadrements existants, une attention portée à l'accompagnement global des athlètes, en particulier à leurs conditions socio-professionnelles, et une logique de proximité.
- ☑ Fin 2021, au retour de Tokyo, la réflexion est lancée pour compléter cette approche structurelle par une démarche visant à **capturer les gains marginaux et l'élan des Jeux à domicile**. C'est le sens de l'action

du comité de pilotage « **Gagner en France** », qui réunit l'ANS, le MSJOP, mais également le CNOSF, présidé par **David Lappartient**, et le CPSF, présidé par **Marie-Amélie Le Fur**.

- ☑ Après ces étapes successives de transformation, le séminaire organisé le 18 juillet 2022 à l'INSEP, par Amélie Oudéa-Castéra, a permis de clarifier, de préciser et de stabiliser les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs, dans une logique d'efficacité et de complémentarité.

☞ Par ces transformations, la France s'est donnée **une ambition nouvelle, un rêve olympique et paralympique qu'il nous reste moins de 8 mois pour transformer en réalité**. Dans les starting-blocks, sur les tatamis ou sur les plots de départ, c'est l'élan et la mobilisation de toute une nation que les sportifs tricolores pourront sentir, avec le sentiment que tout aura été mis en œuvre pour leur offrir les conditions pour être au meilleur de leur performance, autour de 4 leviers principaux :

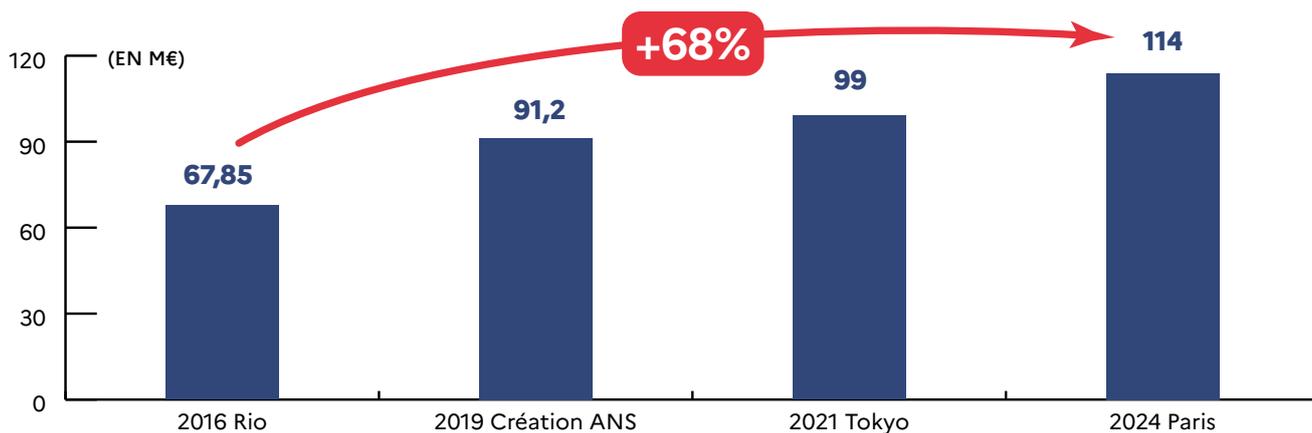
1. **Des moyens inédits ;**
2. **Une stratégie claire : Ambition Bleue ;**
3. **Une démarche partagée pour « Gagner en France » ;**
4. **Un accompagnement global de l'athlète.**

AXE 1 : LA MOBILISATION DE MOYENS INÉDITS ✓

A. UN NIVEAU INÉDIT D'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT AU SOUTIEN DE LA HAUTE PERFORMANCE

Le budget mobilisé au soutien direct de la haute performance par le ministère des Sports jusqu'en 2019, puis par l'Agence nationale du Sport (ANS) (hors moyens RH) a augmenté de 68 % entre les Jeux de Rio 2016 et ceux de Paris 2024, à périmètre d'action

identique. En 2024, 113,9M€ soutiendront ainsi la réussite des sportifs, de leur encadrement et des fédérations olympiques, paralympiques et de haut niveau.



Au-delà des financements alloués à l'ANS, l'État engage des moyens financiers supplémentaires en faveur du sport de haut niveau pour atteindre **près de 300M€** en 2024, en intégrant :

- **61M€** : valorisation des conseillers techniques sportifs (CTS) dont 252 entraîneurs nationaux sous contrats de préparation olympique
- **12M€** : financement des dépenses liées aux délégations coordonnées par le mouvement sportif (CNOSF et CPSF)
- **82M€** : valorisation des agents et des coûts de fonctionnement des établissements du MSJOP : INSEP, CREPS et écoles nationales
- **8,7M€** : soutien aux grands événements sportifs internationaux via la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES)
- **18,64M€** : financement des primes olympiques et paralympiques aux sportifs et à l'encadrement technique

Depuis la création de l'ANS, en 2019, l'État a ainsi renforcé, année après année, les moyens au soutien de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la haute performance.

+ 25%
aux
fédérations

Contrats de performance (cf. infra)

+ 75%
aux
sportifs

Soutiens socioprofessionnels (aides personnalisées, CIP, CAE, emplois SHN) et sportifs (aides individuelles dans les contrats de performance) au profit des SHN

+ 130%
à
l'encadrement
technique

Compléments de rémunération, recrutement, formation, financement de prestations ponctuelles

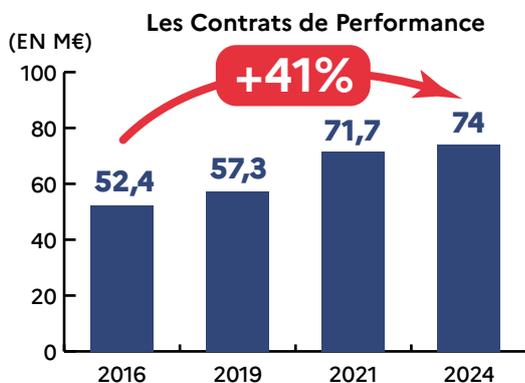
DES PRIMES DE MÉDAILLES RÉHAUSSÉES

À titre exceptionnel, l'État a élevé le montant des primes aux médaillés des prochains JOP pour un coût total estimé à 18,64M€ dans le PLF 2024. Chaque médaillé d'or se verra attribuer une prime revalorisée de 80 000€ [65 000€ à Tokyo], de 40 000€ pour l'argent [25 000€] et de 20 000€ pour le bronze [15 000€]. Pour chaque médaille obtenue, l'encadrement technique se répartira 100 % du montant accordé à la médaille.

B. LE SOUTIEN DIRECT AUX FÉDÉRATIONS EN AUGMENTATION CONSTANTE DEPUIS 2016

L'ANS soutient financièrement les fédérations ayant des disciplines reconnues de haut niveau (69) via des contrats de performance. Sur les crédits engagés au titre de l'année 2024, **91% sont fléchés vers les fédérations** ayant des disciplines inscrites au programme des JOP (38, dont 35 pour les Jeux d'été). Dans le cadre de la préparation de Paris, un effort significatif a été fait pour augmenter l'enveloppe dédiée aux contrats de performance, pour atteindre **74M€ en 2024**.

Cette augmentation des ressources ne s'est pas faite au détriment des fédérations dites « de haut niveau », c'est-à-dire dont les disciplines ne sont pas inscrites aux programmes olympiques et paralympiques. En 2016, la part de soutien qui leur était dédiée était comparable (11%).



NB : les contrats de performance ne sont pas les seuls outils de contractualisation par lesquels l'État soutient financièrement les fédérations sportives. Via l'ANS, les actions de développement, le déploiement territorial ou les politiques d'emploi du mouvement sportif sont également soutenues.

C. UN RENFORCEMENT HISTORIQUE DU SOUTIEN À LA HAUTE PERFORMANCE PARALYMPIQUE

x 3,5

multiple des moyens mobilisés au soutien de la haute performance paralympique entre 2017 et 2023

Après les Jeux de Rio conclus par une régression sportive (28 médailles contre 45 à Londres), le ministère des Sports a fait le choix d'**ouvrir la délégation des disciplines inscrites au programme paralympique à 9 fédérations** dites « homologues », en complément de l'action des fédérations « spécifiques » que sont la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté. Ce choix stratégique s'est accompagné d'un accroissement important des moyens alloués à la préparation paralympique.

- Entre 2017 et 2023 :
 - le **financement des fédérations** paralympiques via les contrats de performance est **passé de 2,6M€ à 8,4M€** ;
 - les **aides personnalisées** au profit des sportifs ont **augmenté de 1M€**, passant de 0,1M€ à 1,1M€.
- ➔ Cela représente une multiplication par 3,5 du montant mobilisé au soutien de la performance paralympique, avant une année 2024 durant laquelle cet effort sera prolongé.

Les **contrats de performance** permettent aux fédérations de rendre opérationnels leurs projets de performance à court et moyen terme, en finançant :

- leur programme de préparation et de compétition (68%) ;
- la valorisation de leur encadrement notamment les entraîneurs ainsi que le développement de leur expertise (19%) ;
- le soutien para médical et médical ainsi que la surveillance médicale réglementaire (7%) ;
- l'accompagnement scientifique et technique (5%).

« Le contrat de performance me permet de sécuriser la performance pour Paris 2024 par le recrutement d'un entraîneur supplémentaire en paratriathlon, l'augmentation du nombre de jours de stages et celle du nombre de vacations de l'encadrement du paramédical et médical pour mieux prévenir des blessures. Il me permet aussi de construire la performance à moyen et long terme pour préparer les Jeux suivants. »

Benjamin Maze,
Directeur Technique National
de la FFTriathlon

- Grâce à cela, le rapport de financement entre le sport paralympique et olympique est passé de 1 pour 20 à **1 pour 8 entre 2016 et 2023**.
- Ce renforcement des moyens mobilisés par l'État a commencé à porter ses fruits, avec 55 médailles paralympiques à Tokyo, en 2021, contre 28 à Rio en 2016.
- Il permet également d'étendre le nombre de fédérations soutenues et performantes, avec 17 sports au programme paralympique médaillés dans des compétitions de référence en 2023, contre 11 en 2019.

« Avant, il y avait des difficultés de revenus, d'entraînement, d'encadrement. On a maintenant des staffs étoffés, qui ont pris de l'expérience sur les compétitions. »

Lucas Mazur,
champion paralympique de parabadminton

AXE 2 : UNE STRATÉGIE PROFONDÉMENT RENOUVELÉE : AMBITION BLEUE



Janvier 2018

mission d'étude sur la haute performance confiée à Claude Onesta

24 avril 2019

création de l'ANS

Juillet 2020

lancement du programme « Ambition Bleue »

Décembre 2020

création du « cercle haute performance »

Avril 2022

lancement du « Plan Coach »

Dès octobre 2017, la ministre des Sports confie à Claude Onesta une mission d'étude sur la haute performance. Ce rapport, rendu en janvier 2018, tout en revalidant les forces de notre modèle sportif, structuré et universaliste (couvrant un maximum de disciplines), pose les bases d'un changement de paradigme. Celui-ci est ensuite décliné dans le programme « Ambition Bleue » autour de 4 points :

- Des sportifs, des entraîneurs et des fédérations mieux ciblés ;
- L'athlète et son projet au cœur des solutions ;
- Des expertises renforcées et enrichies ;
- La diffusion d'une logique plus simple de proximité.

591

sportifs retenus dans la cellule de performance pour Paris 2024

188

entraîneurs accompagnés par le Plan Coach pour Paris 2024

40 000€

de revenu minimum par an pour chaque sportif ciblé par la cellule de performance

29

sports olympiques médaillés dans des compétitions de référence en 2023

17

sports paralympiques médaillés dans des compétitions de référence en 2023

A. DES SPORTIFS, DES ENTRAÎNEURS ET DES FÉDÉRATIONS MIEUX CIBLÉS

DES SPORTIFS MIEUX CIBLÉS

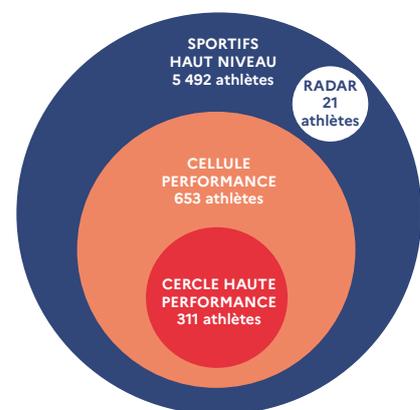
Tous les ans, le ministère identifie **5 500 à 6 000 sportifs de haut niveau** parmi toutes les disciplines reconnues de haut niveau, à travers 69 fédérations.

Pour s'assurer de mobiliser les moyens au soutien des sportifs les plus prometteurs, l'ANS a créé en 2020 une liste plus resserrée, premier cercle du sport olympique et paralympique, le « **cercle haute performance** ». Il regroupe les sportifs classés dans le top 3 des compétitions de référence (principalement les championnats du monde) dans leurs disciplines.

Au 1^{er} décembre 2023, le cercle compte **311 sportifs**, dont **272 pour les JOP de Paris 2024** (40% de femmes).

La « **cellule de performance** » intègre également les sportifs qui se positionnent à la 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} place de la hiérarchie mondiale, avec des performances très proches de celles nécessaires pour atteindre le Top 3 mondial.

Au 1^{er} décembre, ce ciblage identifie **653 sportifs** dont **591 pour les Jeux de Paris 2024**. Parmi eux, 439 le sont au titre des Jeux olympiques (44% de femmes) et 152 le sont au titre des Jeux paralympiques (27% de femmes).



Le déséquilibre femmes/hommes au sein du vivier des médaillables paralympiques devrait se retrouver par la suite au sein de la délégation : on estime à 24 % la part de femmes pressentie dans la délégation française pour les Jeux paralympiques de Paris 2024. Pour y remédier, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et la présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF) se sont fixé un **objectif d'atteindre 40% de femmes lors des Jeux de Brisbane en 2032**. Ce taux correspond au standard des grandes nations paralympiques.

Les 591 sportifs ciblés par la cellule de la performance bénéficient notamment des services suivants :

- Garantie de 40 000€ de revenu annuel minimum
- Priorité dans la prise en charge par les Maisons Régionales de la Performance (MRP)
- Soutien financier à la préparation individuelle (préparateurs physiques et mentaux, stages, etc.) grâce à 6,9M€ mobilisés en 2023 par l'ANS via les contrats de performance
- Revalorisation financière de l'entraîneur et développement de ses expertises
- Accès prioritaire à du matériel (réplicas – matériels identiques à ceux des JOP, matériel de récupération, de musculation, etc.)

🏠 Une 3^{ème} catégorie « radar », en marge de la cellule de performance, identifie 21 jeunes sportifs ayant des **progressions exponentielles**. Par exemple Félix Lebrun en tennis de table, passé de la 1062^{ème} place mondiale (09/11/2021) à la 7^{ème} place mondiale (07/11/2023) à seulement 17 ans, Sasha Zhoya, 6^{ème} au championnat du monde sur 110m haies en athlétisme à 21 ans ou encore Oriane Bertone, vice-championne du Monde de bloc en escalade à 18 ans et récemment sélectionnée pour Paris 2024 suite à sa victoire au tournoi de qualification européen. Une attention particulière est portée à ces jeunes athlètes qui bénéficient d'un **accompagnement individualisé**, au même titre que les sportifs de la « cellule performance ».

DES ENTRAÎNEURS MIEUX CIBLÉS

Reconnaissant le rôle majeur des entraîneurs dans la performance, « Ambition Bleue » a également permis de renforcer l'accompagnement des entraîneurs des sportifs de la cellule de performance au travers d'un « Plan Coach ».

Au 1^{er} décembre 2023, ils sont **214 entraîneurs principaux ou sélectionneurs pour les sports collectifs**, dont **188 pour Paris 2024** (105 pour l'olympique et 84 pour le paralympisme, l'un d'eux intervenant sur les deux champs).

Ce ciblage a deux objectifs :

- améliorer, pour certains, leurs conditions de rémunération – **109 entraîneurs** bénéficient ainsi de compléments de rémunération pouvant aller jusqu'à 18 000€ par an, pour un montant total de 2M€ par an ;
- mieux les accompagner dans le renforcement de leurs expertises via des échanges entre pairs, des formations sur des thématiques spécifiques et des formations individualisées (par exemple : « anticiper les menaces et les enjeux du Jour J », « instaurer la confiance », « embarquer les staff ») : **147 en ont bénéficié en 2023**.

👉 *Hervé Renard (football), Hugues Obry (escrime), Martine George (gymnastique), Michel Chrétien (natation), Séverine Vandenhende (judo), Grégory Baugé (cyclisme) ou Ariane Imbert (voile) font par exemple partie des entraîneurs soutenus par le « Plan Coach ».*

En concentrant les moyens mobilisés, l'ANS, en lien avec les fédérations, a su recruter ou permettre le recrutement d'entraîneurs ou de directeurs de performance reconnus à l'international (par exemple : recrutement de Jacco Verhaeren par la FFNatation).

💬 *Il y a évidemment l'athlète, mais il y a aussi le coach. L'athlète, s'il arrive à atteindre ses plus hautes performances, c'est parce qu'il est bien accompagné.*

L'entraîneur doit donc être dans les meilleures conditions également, il faut qu'il soit reconnu à sa juste valeur. 💬

Amandine Buchard,
vice-championne olympique de judo

DES FÉDÉRATIONS MIEUX CIBLÉES

Les moyens supplémentaires mobilisés au soutien de la haute performance olympique et paralympique ont en particulier bénéficié aux fédérations dont les sportifs sont membres de la cellule de performance.

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre d'« Ambition Bleue », la France a fait le choix singulier **de maintenir une approche universaliste du soutien à l'ensemble des fédérations : aucune fédération n'a ainsi connu de baisse significative de sa dotation de base entre 2016 et 2024**. Ce modèle se distingue d'une approche anglo-saxonne visant à concentrer l'ensemble des moyens sur certaines fédérations vues comme pourvoyeuses de médailles à court terme.

L'approche française, visant à doter l'ensemble des fédérations et à cibler spécifiquement les sportifs à potentiel, a produit des premiers **effets bénéfiques**, puisque nos sportifs performant :

- **17 sports paralympiques ont remporté des médailles** sur les compétitions de référence en 2023 contre 11 sports en 2019 ;
- **29 sports olympiques ont remporté des médailles** sur les compétitions de référence en 2023 contre 22 en 2019.

Depuis les Jeux de Tokyo, le choix opéré par UK Sports (agence britannique du sport) d'engager des budgets dits « d'amorce » au soutien de sports qui n'étaient pas dotés dans le cadre du « No compromise » de Londres 2012 et des Jeux suivants dénote une orientation récente similaire à celle de la France.



Alexis et Felix Lebrun (tennis de table)

© DR

B. L'ATHLÈTE ET SON PROJET DE PERFORMANCE AU CŒUR DES SOLUTIONS

L'organisation du soutien à la haute performance et aux sportifs de haut niveau reposait, avant la mise en œuvre d'« Ambition Bleue », sur des stratégies fédérales. Ces stratégies intégraient de manière inégale la notion de suivi individualisé et la capacité à adapter les moyens mis en œuvre au soutien du projet sportif et personnel des athlètes. Dans de nombreux cas, il était par exemple imposé au sportif de s'entraîner à 100% dans des structures fédérales (pôles) pour bénéficier d'un soutien financier.

En plaçant les sportifs plutôt que les structures au centre de l'organisation de la haute performance, « Ambition Bleue » a requestionné les modèles fédéraux, en particulier pour l'accompagnement des sportifs identifiés dans la cellule de performance.

Ce ciblage des sportifs a permis de développer une prise en charge personnalisée pour le sportif et son entraîneur, avec par exemple des modèles hybrides entre une structure fédérale permanente d'entraînement et un club, ou des stages prolongés dans des structures à l'étranger.

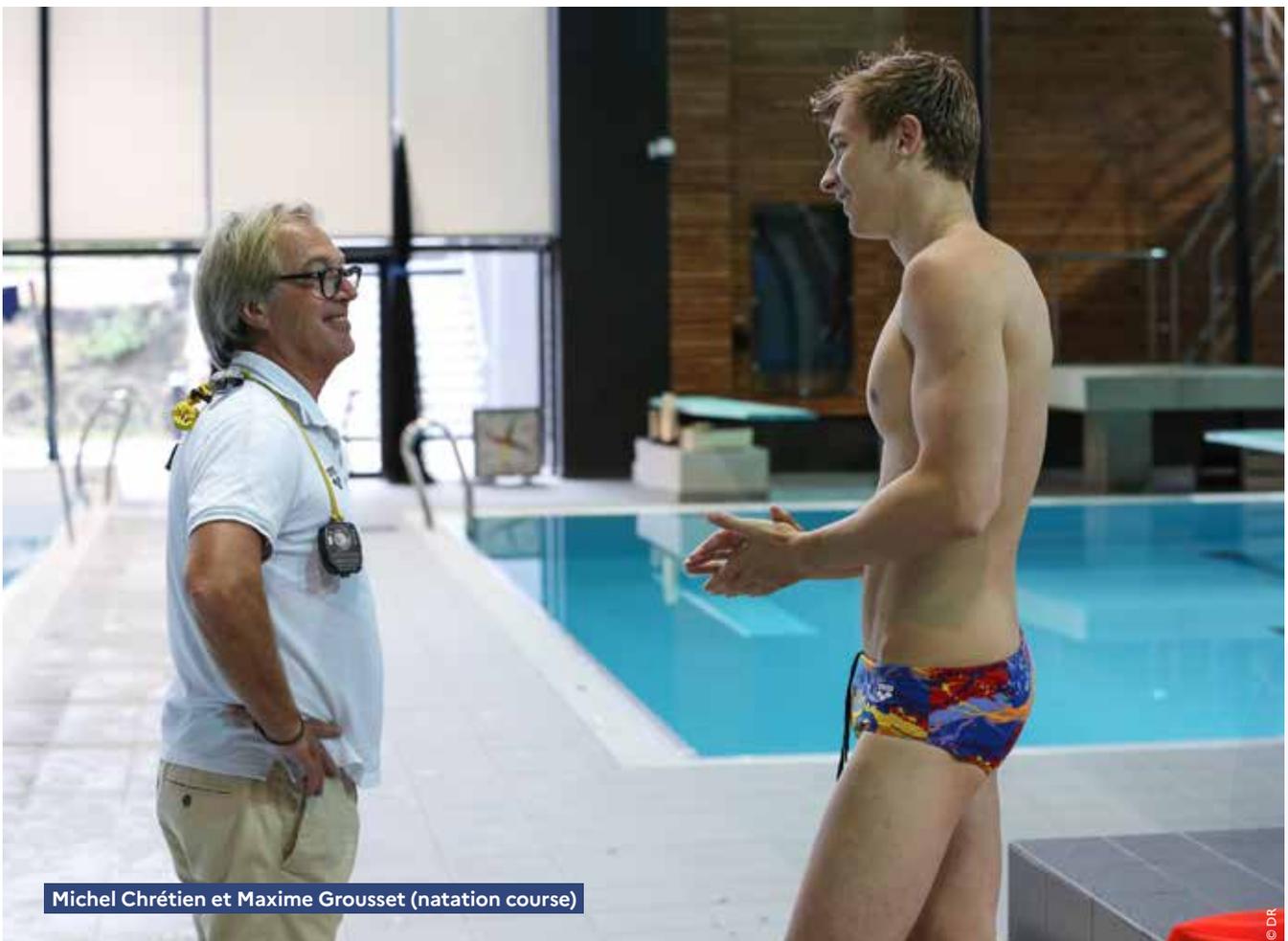
La méthode ORfèvre (cf. infra) a pu être mobilisée pour identifier et hiérarchiser au mieux les besoins des sportifs pour performer, permettant ainsi aux fédérations, à l'ANS ou aux MRP d'apporter les réponses nécessaires.



Pour renforcer les liens entre la haute performance olympique et paralympique et les clubs professionnels dans les sports collectifs, l'ANS a créé une **Team Ambition Bleue** permettant de s'appuyer sur les expertises sportives et médicales d'une vingtaine de clubs partout sur le territoire. Ces collaborations permettent de répondre à des besoins spécifiques d'athlètes et de coachs.

La mise en place de la Maison Régionale de la Performance a été un confort inestimable pour moi. Je peux avoir les avantages d'un pôle mais en restant chez moi. Le réseau proposé, à Rennes et en Bretagne, est plus large que celui qu'une fédération pourrait avoir. On se sent suivis et encouragés dans notre parcours.

Faustine Noël,
vice-championne paralympique
en parabadminton



Michel Chrétien et Maxime Grousset (natation course)

| C. UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ

17

Maisons Régionales de la Performance pour apporter des solutions aux sportifs là où ils se trouvent dans les territoires

5 M€

de budget chaque année pour les Maisons Régionales de la Performance

245

sportifs ciblés (147 olympiques et 98 paralympiques) ont bénéficié d'au moins une action

3 sportifs ciblés sur 4 s'entraînent en dehors des établissements (CREPS et INSEP).

Avant la mise en œuvre d'Ambition Bleue, l'approche centrée sur les structures créait une priorité de fait aux sportifs inscrits dans les CREPS dans l'accès aux moyens et au soutien (créneaux d'entraînement, accès aux équipements de récupération, aides individuelles, etc.), indépendamment du niveau de performance.

Pour répondre à l'enjeu d'accompagnement de tous les sportifs ciblés dans la cellule de performance, et construire une offre d'accompagnement à 360° là où ils se préparent, le ministère des Sports et l'ANS ont créé en 2021 les **Maisons Régionales de la Performance (MRP)**, dotées de **80 agents** et de **5M€** de budget (+1M€ pour les sportifs ultramarins). Ces structures, hébergées dans les CREPS, **assurent un suivi des athlètes de leurs territoires, qu'ils s'entraînent dans les structures ministérielles ou non**. L'ensemble des agents constituent un réseau piloté, animé et accompagné par l'ANS.

☞ S'entraînant très majoritairement en dehors des CREPS, les sportifs paralympiques ont pleinement bénéficié de l'accompagnement des MRP.

“ Je tiens à remercier la MRP Auvergne Rhône-Alpes, car en participant à la modification du skatepark de Gerland, elle m'aide dans ma préparation pour les Jeux Olympiques. Jamais auparavant on aurait pu imaginer ça. ”

Aurélien Giraud,
champion de skateboard

Ces MRP proposent des **solutions adaptées et individualisées** autour de 5 axes :

- optimisation de la performance (mental et physique) ;
- accompagnement paralympique ;
- analyse de la performance ;
- montée en compétences de l'encadrement ;
- suivi socioprofessionnel.

Cette déclinaison a vocation à rendre plus opérationnels et efficaces le suivi et l'accompagnement des athlètes dans leur **quotidien**, pour leur permettre de disposer **en proximité, avec flexibilité et agilité**, de tous les **outils favorisant leur progression** sur la scène internationale.

“ Au sein de la MRP Nouvelle-Aquitaine, nous avons accompagné Laurent Chardard, champion du monde en paranatation, dans sa recherche d'emploi puis dans la mise en place de sa Convention d'Insertion Professionnelle, en innovant dans son optimisation de la performance en lien avec l'ANS. C'est le quotidien des MRP. Aujourd'hui, il est déjà sélectionné pour les Jeux, et il vise l'or. ”

Rachid Zaaroui,
Responsable régional de la haute performance en Nouvelle-Aquitaine



Oriane Bertone (escalade)

D. DES EXPERTISES RENFORCEES ET ENRICHIES

20 M€

dédiés au Plan Prioritaire de Recherche « Sport de très haute performance » enclenché en décembre 2019

110

projets en développement au sein du Sport Data Hub

4,3 M€

par an mobilisés pour le Sport Data Hub

4 M€

au soutien d'un plan de transformation numérique des fédérations (2021/2022)

La France a longtemps accusé un retard vis-à-vis de ses concurrents directs sur les questions de recherche, d'innovation et d'utilisation de la data à des fins d'amélioration de la performance sportive. La préparation des Jeux de Paris 2024 a permis un **progrès considérable** dans l'ensemble de ces champs.

« Grâce à Athlète 360, la data et le quantifiable remplacent les souvenirs et les approximations. L'information est pragmatique et partagée avec l'ensemble du staff. »

Valentin Prades,
finaliste olympique en pentathlon moderne



EXPLOITATION DE LA DATA

- Création en 2020 du Sport Data Hub (SDH) par le ministère des Sports, l'INSEP et l'ANS.
- Cette **plateforme d'outils et de services** mis à la disposition des sportifs, de leurs encadrements et des fédérations, est un **élément clé dans la transformation du sport français de haut niveau**. Elle est dotée de **4,3M€ par an depuis 2022**.
- Le SDH poursuit 4 objectifs :
 - améliorer la préparation et les performances des SHN (collecte de data durant l'entraînement menant à une individualisation de la performance) ;
 - mieux analyser la concurrence (analyse vidéo, données chiffrées de performance) ;
 - optimiser l'allocation des financements de l'ANS (contrat de performance, suivi socioprofessionnel, Maison Régionale de la Performance) ;
 - renforcer le déploiement des programmes de recherche sur la haute performance.
- Toutes les fédérations olympiques et paralympiques bénéficient du SDH, qui compte plus de 110 projets en développement, autour de **3 grands outils** :
 - **Vis'or**, outil de suivi individualisé de la situation socioprofessionnelle et sportive de chaque athlète de la cellule de performance, et de visualisation de l'ensemble des financements publics dédiés à la performance ;
 - **Athlète 360**, outil de suivi de l'entraînement utilisé par les sportifs de haut niveau et leurs entraîneurs ;
 - **Médaillabilité**, programme d'analyse des performances des sportifs en lien avec la concurrence internationale.
- En complément du SDH, le **Plan de Transformation Numérique 2021 et 2022** financé par l'État à hauteur de **4M€** est venu renforcer la structuration interne des fédérations et accélérer le déploiement des projets data fédéraux dans l'infrastructure du SDH.





RECHERCHE

- Lancement en décembre 2019 d'un **Programme Prioritaire de Recherche (PPR) « Sport de très haute performance »** d'un montant de **20M€**, décidé conjointement par les ministères de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celui des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Ce PPR a permis de financer **11 projets** impliquant les athlètes et les staffs de **20 fédérations** olympiques et paralympiques différentes, poursuivant notamment les objectifs suivants :
 - Conduire des évaluations cliniques et biomécaniques du couple athlète-fauteuil, à l'aide d'outils embarqués ;
 - Analyser les parties sous-marines et la technique de nage ;
 - Valoriser la dynamique de groupe comme facteur essentiel pour la performance en sports collectifs ;
 - Construire un capteur de puissance haute fréquence pour le cyclisme et un accéléromètre embarqué pour l'aviron ;
 - Développer en voile des capteurs spécifiques et d'instrumentation adaptés aux embarcations à foil des séries olympiques ;
 - Quantifier la charge d'entraînement spécifique au sprint (athlétisme) en condition réelle d'entraînement et compétition ;
 - Exploiter la réalité virtuelle pour améliorer les performances motrices des athlètes ;
 - Identifier les réponses hypoxiques individuelles des sportifs en fonction du stress environnemental.
- La convergence du SDH et du Plan de Transformation Numérique a permis une **structuration de la data de performance** à l'échelle nationale, et par là, le développement d'un **écosystème favorable au déploiement des projets de recherche**.

 *Le PPR a permis la création d'un capteur embarqué à très haute fréquence, qui a été intégré au Sport Data Hub, pour permettre non seulement une quantification plus fine des charges d'entraînement et l'évaluation des performances, mais surtout devenir une ressource scientifique sans précédent pour qu'ingénieurs, chercheurs, sport-scientists et entraîneurs puissent répondre à des questions précises, comme le choix de la meilleure trajectoire, l'optimisation du matériel ou la gestion de l'allure et apporter ainsi des gains de performance conséquents que les athlètes de l'Équipe de France pourront directement exploiter aux prochains Jeux olympiques de Paris 2024.* 

Emmanuel Brunet,
manager recherche et performance FFCyclisme

LA MÉTHODE ORFÈVRE

Développée par l'ANS, la méthode ORfèvre s'appuie sur une approche à 360°, et repose sur une méthode en 12 étapes destinée à ne rien laisser au hasard dans la quête des médailles olympiques et paralympiques.

Le point de départ de celle-ci consiste à **caractériser les paramètres nécessaires pour exceller le jour J**, avant d'approfondir l'analyse de la concurrence, les forces et les faiblesses de l'athlète et de son écosystème, afin d'anticiper les facteurs de risques potentiels. Ce diagnostic permet **d'identifier les compétences clés à renforcer** pour performer le Jour J et de hiérarchiser les leviers d'action à cibler en priorité pour élaborer et conduire un plan d'action efficace.

L'ANS investit **200 000 € par an** pour le déploiement de cette méthode.

 *Après les championnats du monde 2022 et la 4^{ème} place de Quentin Bigot au lancer du marteau, j'ai senti le besoin d'utiliser la méthode ORfèvre pour faire un bilan de la saison et préparer la suivante. Ce débriefing avec un regard extérieur m'a paru nécessaire après 7 années d'entraînement pour monter en compétences et identifier les points d'appuis et les axes d'amélioration sur la route de Paris 2024.* 

Pierre-Jean Vazel,
entraîneur de Quentin Bigot, vice-champion du monde du lancer du marteau

AXE 3 : LA MAXIMISATION DU « HOME ADVANTAGE » : LA DÉMARCHE « GAGNER EN FRANCE » ✓



Octobre 2021
élaboration du dispositif « Gagner en France »

Avril 2022
installation du comité de pilotage (COFIL) « Gagner en France » coordonné par Yann Cucherat

Juin 2023
lancement de l'application mobile Équipe FRA

Janvier 2024
révélation des tenues de l'Équipe de France

Avril 2024
présentation de la délégation lors du J-100 olympique

Juillet 2024
révélation des 4 porte-drapeaux olympiques et paralympiques

21,5 M€

au soutien de notre Équipe de France, dans le cadre de « Gagner en France » entre 2022 et 2024, dont :



9,2 M€

pour le matériel dont 3,2M€ de replica (1,5M€ dédié à l'INSEP)



4,5 M€

pour la maison de la performance



2 M€

pour la billetterie additionnelle qui permettra notamment d'offrir 4 billets minimum chaque athlète par session dans laquelle il est engagé pendant les JOP



1,9 M€

pour l'amélioration des services au village des athlètes



1,2 M€

pour la mise aux couleurs des Jeux des établissements



LES GAINS MARGINAUX

Théorisée avant 2012 par l'anglais Dave Brailsford lorsqu'il dirigeait British Cycling (26 médailles dont 16 titres aux JOP de Londres), l'approche par les gains marginaux analyse distinctement **chaque paramètre de la performance** en visant une amélioration, même résiduelle, de chacun. C'est alors l'addition de ces gains qui fait la différence vers la médaille.

En complément de la transformation structurelle impulsée par la stratégie « Ambition Bleue », des « **gains marginaux** » peuvent faire la différence entre une finale et une médaille, ou entre l'argent et l'or dans la perspective de réussir le défi du Top 5 des nations. C'est dans ce but qu'a été créé le comité de pilotage « **Gagner en France** ».

Cette **démarche collégiale**, coordonnée par un **comité de pilotage**, vise à identifier et à agir sur l'ensemble des leviers déterminants de la performance, avant et pendant les Jeux. Ces facteurs sont d'ordre très divers, qu'ils soient directement (qualité des infrastructures durant la préparation finale, accès à un staff élargi pendant les Jeux, etc.), ou indirectement (actions de cohésion de l'Équipe de France, supportérisme, etc.) liés à la performance.

Dans le cadre de « Gagner en France », les actions portées par le CNOSF, le CPSF et l'ANS, avec l'appui des parties prenantes, sont organisées autour de 4 axes :

- Optimiser les conditions logistiques et matérielles de l'Équipe de France
- Fédérer l'Équipe de France
- Valoriser l'Équipe de France
- Soutenir l'Équipe de France

« L'ÉQUIPE DERRIÈRE L'ÉQUIPE »

Onze entités sportives portent collectivement ce projet visant à réussir pleinement ces Jeux à domicile :

- MSJOP
- ANS
- CNOSF
- CPSF
- Représentants des athlètes
- Délégation Interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP)
- Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES)
- INSEP
- Association des Directeurs Techniques Nationaux (ASDTN)
- Conseil permanent des Directeurs d'établissement (CPDE)



Laurent Cadot (Para aviron)

© World Rowing/Benedict Turnell

A. OPTIMISER LES CONDITIONS LOGISTIQUES ET MATÉRIELLES

- Équipement des sites d'entraînement et de préparation terminale avec **réplica du matériel des Jeux** dès que celui-ci est officiellement connu : 3,2M€, dont 1,5M€ à l'INSEP (tatamis, tables de tennis de table, agrès en gymnastique, barres et charges en haltérophilie, ballons de sports collectifs).
- **Optimisation et amélioration des conditions d'accueil sur les sites de préparation** : restauration, hébergement, literie, récupération, salle de préparation physique, salle d'entraînement : 600K€ (exemple à Vichy avec l'amélioration des conditions d'hébergement, l'aménagement de chambres hypoxiques, etc.).
- **Habillage des établissements (CREPS et INSEP) et des sites d'entraînement des fédérations** : aménagement aux couleurs de Paris 2024 et de l'Équipe de France unifiée avec déploiement des logos sur plusieurs supports au cœur des espaces de préparation des sportifs, pour un investissement total de 700k€.
- **Aménagement d'un camp de base à l'INSEP** (8 juillet – 8 septembre 2024) : durant la préparation terminale et également pendant les Jeux, l'INSEP sera exclusivement réservé à l'équipe de France (renforcement et adaptation des services aux besoins des équipes dont hébergement, restauration, suivi médical, récupération, accompagnement à la performance, réplica matériel, etc.).
- **Mise à disposition de sites de repli pour l'Équipe de France à proximité des lieux de compétition** : accompagnement des fédérations dans leur recherche de sites à proximité des lieux de compétition afin d'optimiser la récupération, de faciliter les débriefings avec un staff élargi au non accrédités, d'améliorer les conditions de préparation des sessions suivantes.
- **Optimisation des conditions de logement au village olympique et paralympique** : les meilleures nations olympiques et paralympiques aménagent traditionnellement l'espace dévolu à leurs délégations au sein du village de manière spécifique. **Pour la première fois, la France applique ce standard d'excellence.** Elle mettra à disposition de sa délégation des logements plus spacieux que lors des précédents Jeux, disposant d'un agencement optimisé et d'une literie adaptée aux enjeux de récupération, et proposera des services améliorés. Des espaces communs de convivialité et d'entraînement sont également prévus.
- **Accompagnement des fédérations logées hors village des athlètes** : 11 fédérations olympiques ou paralympiques dont les épreuves ont lieu en Île-de-France font le choix, pour des raisons liées à la performance, de résider hors du Village pendant les JOP. Le même standard de service leur est apporté.



UNE MAISON DE LA PERFORMANCE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES, À PROXIMITÉ DU VILLAGE DES ATHLÈTES

- Mise en place d'un lieu, **exclusivement dédié à la délégation tricolore, à proximité immédiate du village** (lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen), offrant une zone tampon d'interconnexion entre les athlètes et staffs accrédités et non accrédités.
- Aménagement d'espaces **d'entraînement complémentaires** pour les entraînements quotidiens ou les séances d'appoint, d'une salle de musculation, d'un espace de récupération, d'un espace médical, de salles de débriefing et d'analyse vidéo, d'espace d'échange pour se ressourcer.
- Parfaite complémentarité d'action entre les services proposés au village pour l'Équipe de France et ceux proposés à la Maison de la performance (médical, récupération, fitness, musculation, sportif, etc.).



Pour les Jeux Paralympiques, et conformément aux besoins identifiés par les fédérations et les sportifs, la Maison de la Performance laissera place à une organisation s'appuyant sur le bâtiment des Français au village et sur des sites de repli à proximité des lieux de compétition.



| B. FÉDÉRER L'ÉQUIPE DE FRANCE UNIFIÉE

- **Organisation par le CNOSF de Week-ends Bleus et de Soirées Bleues** : en marge de grands événements sportifs internationaux pour encourager ceux qui concourent, comme au dernier championnat d'Europe de judo à Montpellier, les Week-ends Bleus regroupent 30 à 40 sportifs (été-hiver, olympiens et paralympiens) pour **partager un temps de cohésion, d'échanges, de partage d'expériences intergénérationnels et temps de formation** sur les dimensions extra-sportives (marketing, juridique, media training, gestion des réseaux sociaux, entrepreneuriat). 245 sportifs répartis au sein de 31 fédérations ont participé aux 7 premiers Week-ends.
- **Partages d'expérience** avec des témoignages et échanges riches via l'intervention, sur les sites d'entraînement et à la demande de chaque fédération, de **grands champions** ayant une expérience forte des Jeux, ou de personnalités inspirantes (par exemple Thomas Pesquet en septembre 2022 et Bob Beamon en novembre 2022, tous deux à l'INSEP, Didier Deschamps au séminaire Coachs, Jean Galfione en rassemblement de l'athlétisme à Saint-Malo en octobre 2023, etc.).

| C. VALORISER L'ÉQUIPE DE FRANCE UNIFIÉE

- **Accompagnement médias et réseaux sociaux** : sensibilisation à la gestion des médias et des réseaux sociaux à travers la sollicitation d'un accompagnement spécifique pour **mieux appréhender ces enjeux** qui prendront de l'ampleur à l'approche des Jeux et pendant la compétition.
- **Conception par le CNOSF d'une application dédiée « ÉquipeFRA »** : partage à tous les sportifs de toutes les informations Premium et de contenus spécifiques pour **créer une véritable communauté**. Déjà plus de **250 sportifs** l'utilisent.
- **Réalisation d'une campagne de valorisation de l'Équipe de France Unifiée**, financée par le par le CNOSF, le CPSF, le COJOP et l'État, lancée en avril 2024, à 100 jours des JO. Les annonces des sélections, le suivi des performances durant les dernières étapes de préparation, les temps forts de l'Équipe de France, mais aussi les profils de nos sportifs seront **valorisés sur les réseaux sociaux et dans les médias** par une équipe mixte de communication réunissant les services de chaque contributeur.

| D. SOUTENIR L'ÉQUIPE DE FRANCE UNIFIÉE

- **Financement par le CNOSF et le CPSF, avec le soutien de l'État, de 4 billets par session de compétition pour chaque sportif français engagé**. Un volume de billets par session de compétition sera également attribué à l'encadrement.
En complément, **2 places du programme « athlete's friends and family » du CIO et de l'IPC** seront à disposition des athlètes. Elles peuvent être prises en charge par les fédérations.
- **Organisation par le CPSF et le CNOSF, avec le soutien de l'État, du Club France de la Villette**, lieu privilégié pour :
 - célébrer les médaillés et l'ensemble de la délégation tricolore ;
 - suivre les performances de l'Équipe de France ;
 - retrouver ses proches dans un cadre adapté ;
 - organiser les points media.
- **Accompagnement des sportifs pour devenir supporter de l'Équipe de France** : les membres de l'Équipe de France deviendront, après la fin de la compétition, supporter des Français encore en lice, toutes disciplines confondues. Les **sélectionnés olympiques** pourront également venir **soutenir les sélectionnés paralympiques**.
- **Création d'une communauté des supporters pour encourager les sportifs pendant leurs épreuves via des carrés de supporters**. Ces carrés compteront de 50 à 1 000 places par carré au moment des JO et de 50 à 500 places pour les JP. Grâce au soutien de l'État, du CNOSF et du CPSF, des places seront aussi offertes aux plus grands supporters des fédérations.



Mathilde Gros (cyclisme sur piste)

VELODROME
NATIONAL
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

AXE 4 : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE L'ATHLÈTE ✓



30 mars 2017
création de la Fondation Pacte de Performance

Décembre 2019
lancement de la plateforme Signal-Sports

6 septembre 2022
atelier dédié au suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

27 septembre 2023
présentation du plan interministériel de lutte contre le harcèlement

Janvier 2024
lancement de la plateforme France Sport et généralisation des cellules « OFIRS » en régions

14,8 M€

mobilisés en 2024 pour soutenir le niveau de revenu des sportifs de haut niveau

+ de 1 000

SHN bénéficiant d'un emploi soutenu par l'État

10,5 M€

investis dans la formation de plus de 500 SHN depuis 2022

+ de 500

entreprises engagées au soutien des SHN

+56

nouveaux agents recrutés en 2023/2024 dédiés au renforcement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des services du MSJOP

500k€

d'aides à la parentalité mises en place en mars 2023

La France s'appuie sur **une conception modernisée de la performance**, avec un accompagnement complet des athlètes, fondé sur le respect dû à la personne qui est derrière le sportif, à ses équilibres, et dans lequel « le sang et les larmes » d'une culture de la performance dépassée doivent définitivement **céder leur place au « au sens et à l'âme »**. Cet impératif nouveau nous oblige tout particulièrement, alors que nos sportifs préparent avec les Jeux de Paris 2024 l'une des échéances les plus importantes de leur vie sportive, comme dans leur vie d'homme ou de femme.

Depuis 2016 et les Jeux de Rio, des progrès considérables ont été réalisés pour apporter aux sportifs de haut niveau **davantage de sérénité sur le plan matériel, éthique et personnel**, en s'appuyant sur 4 piliers :

- La sécurisation de leurs conditions de vie
- Le suivi socioprofessionnel et l'anticipation des enjeux de reconversion
- Leur protection sur le plan de l'éthique et l'intégrité
- Le soutien de la personne derrière le sportif



Salon dédié à l'INSEP

© Isabelle AMAUDRY

A. SÉCURISER LES CONDITIONS DE VIE DES SPORTIFS

Alors que plus de 200 sélectionnés aux JOP de Rio (40% de la délégation) vivaient sous le seuil de pauvreté, **l'État s'engage depuis 2017, avec le soutien du monde économique et de l'ensemble des parties prenantes de la haute performance**, pour qu'aucun des membres de l'Équipe de France ne se présente aux Jeux de Paris 2024 dans cette situation.

- **Renforcement des dispositifs d'aides à l'emploi pour garantir aux SHN un niveau de ressource stable, notamment :**
 - les dispositifs d'emploi de l'ANS (emplois SHN) ;
 - les conventions d'insertion professionnelle (CIP), dans le secteur privé ;
 - les conventions d'aménagement d'emploi (CAE), dans le secteur public, et tout particulièrement au sein des ministères (armées, douanes, police).
- En 2023 :
 - **plus de 1 000 SHN** bénéficient d'un emploi soutenu par l'État, contre 856 en 2022, grâce à une aide supplémentaire de **4M€** (soit près de 20% de bénéficiaires en plus) ;
 - 219 SHN intègrent l'Armée des champions (vs 112 en 2019).
- **396 sportifs** de la cellule de performance ne sont pas des sportifs collectifs professionnels (basket-ball, football, rugby, volley-ball, handball). 258 sportifs, soit 65% bénéficient d'un statut social via une CIP, une CAE ou un emploi SHN. Parmi eux, un sur deux bénéficie également d'au moins un contrat de mécénat. Les 126 autres sportifs soit 35% bénéficient d'au moins un contrat de mécénat.
- **Financement à 100% de parcours de formation par l'Afdas (opérateur de compétences de la branche du sport), pour accompagner les SHN dans la réalisation de leur projet professionnel :**
 - Depuis 2022, plus de 500 SHN ont bénéficié d'une convention de formation, via une aide de 10,5M€ du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.
 - **Près de 80** d'entre eux ont signé un **contrat de professionnalisation** et obtenu ainsi un statut de salarié tout en bénéficiant d'une **formation prise en charge**.
 - En amont de ces parcours, la plupart des SHN ont bénéficié d'un accompagnement à la définition de leur projet de transition professionnelle.

- **Promotion auprès de tous types d'entreprises (TPE, PME, grands groupes) du « Pacte de Performance » par la Fondation du sport français, en lien avec l'ANS :**
 - Plus de **500 entreprises** se sont engagées en 2023 (contre 230 entreprises en 2022) dans un dispositif de mécénat financier pour soutenir près de **500 sportifs**.
- **Mise en œuvre d'un dispositif d'aides personnalisées (AP) versées par l'ANS aux sportifs pour garantir un niveau de ressources minimum :**
 - Financé à hauteur de **7M€** par l'État en 2024, les AP permettent de soutenir, en complément des autres sources de revenus (sponsor, mécénat, salaires), plus de 2 000 SHN chaque année.
 - Les sportifs paralympiques bénéficient depuis 2019 d'un soutien renforcé via les AP qui sont passées de 0,1M€ en 2016 à 1,1M€ en 2023.
- **Attention particulière portée à la situation des SHN mineurs.** L'ANS veillera à ce que les conditions d'entraînement, de formation et les éventuels coûts liés à la pratique sportive soient couverts et étudiera, si cela le nécessite, la prise en charge d'un accompagnement en aide sociale complémentaire.



Un engagement fort : au moins 40k€ de revenu annuel pour les sportifs ciblés dans la cellule de performance

- L'ANS garantira :
 - un **niveau de revenus minimum de 15k€** annuels à tous les sélectionnés aux JOP ;
 - un **niveau de revenus minimum de 40k€** annuels à tous les sportifs de la cellule de performance.
- Elle mobilise à cette fin :
 - en premier lieu, les **CIP (convention d'insertion professionnelle) ou CAE (convention d'aménagement de l'emploi) ou emplois SHN** pour procurer un statut social au SHN ;
 - puis les conventions de mécénat proposées par les entreprises et leurs « Team athlètes » via le **Pacte de performance** ;
 - et enfin, si le besoin subsiste, des **aides personnalisées**.

Pour l'année 2024, **14,8M€** seront mobilisés au profit de l'accompagnement socioprofessionnel des SHN, contre 11M€ en 2016 soit une progression de **+25%** entre les Jeux de Rio et ceux de Paris.



Être accompagnée par la cellule socioprofessionnelle de l'ANS m'a permis d'être repérée par des partenaires comme la FDJ Sport Factory et de bénéficier d'une Convention d'Insertion Professionnelle avec la police pour 2 ans.

Vahine Fierro,

surfeuse de haut niveau qualifiée pour les JO

B. ACCOMPAGNER LES SPORTIFS SUR LE PLAN SOCIOPROFESSIONNEL ET ANTICIPER LEUR RECONVERSION

Un sportif qui prépare une échéance aussi importante que les Jeux est **pleinement concentré sur son objectif**. **Tout doit alors être facilité** pour le maintenir dans une logique d'insertion et préparer, même au cœur de sa carrière, un projet de reconversion et de vie.

- **Déploiement de cellules « OFIRS » (orientation-formation-insertion-reconversion-suivi) dans les MRP pour garantir un suivi personnalisé à tous nos SHN.** Ces cellules sont animées par des conseillers experts spécialement formés à la prise en charge socioprofessionnelle des SHN, issus des opérateurs tels que l'APEC (Agence pour l'emploi des cadres), Pôle emploi, l'AFDAS, l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).
 - Début 2024, les cellules « OFIRS » seront **déployées sur l'ensemble du territoire**. Cette généralisation prend la suite d'une année d'expérimentation dans deux régions (Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes).
 - Ces cellules seront en outre pleinement opérationnelles pour **accompagner la reconversion** des SHN souhaitant **arrêter leur carrière à l'issue des Jeux**.
- **Ouverture début janvier 2024 du portail en ligne France.Sport pour mieux informer les SHN.** Ce portail, véritable « maison numérique » du sport de haut niveau, permettra aux sportifs en préparation pour les Jeux de Paris, et à l'ensemble des SHN :
 - D'être mis en contact directement avec le référent chargé de son suivi socio-professionnel et d'échanger avec lui via la **messagerie** de l'application mobile ;
 - De solliciter un **accompagnement individualisé** sur la préparation physique ou mentale ;
 - De demander **l'accès à une infrastructure** d'un établissement ;
 - D'accéder à tout type de **ressources en ligne**, concernant la performance ou bien le suivi socio-professionnel) tout en étant guidé dans ses besoins (moteur de recherche intelligent) ;
 - De recevoir des **informations ciblées** en fonction de son sport, sa discipline, son établissement de rattachement, son statut.

€ Pour accompagner les sportifs de haut niveau dans la **préparation de leur reconversion**, une enveloppe spécifique de **500k€** est prévue au bénéfice des sportifs inscrits en catégorie « reconversion » (174 en 2023). Cette enveloppe permet de financer des **dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle**, en complément des autres dispositifs de soutien. Un droit au rachat de trimestres au titre des années non cotisées passées sur liste a également été créé dans le cadre de la loi Retraites (14 avril 2023), en complément du doublement du nombre de trimestres compensés par l'État aux sportifs inscrits sur liste après 2012.

C. PROTÉGER LES SPORTIFS SUR LE PLAN DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ

- **Renforcement des moyens de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport de haut niveau :**
 - Valorisation de la **plateforme Signal-Sports** sur « France.Sport » auprès de tous les SHN, dès le 1^{er} janvier 2024.
 - **Augmentation du nombre d'ETP dédiés au dispositif Signal-Sports** de 20 en 2023 et le sera de 36 en 2024, soit **56 nouveaux agents** dédiés à la fois au traitement des enquêtes en SDJES, au contrôle renforcé des établissements d'activité physique et sportive et à la prise de mesures administratives.
 - Déploiement d'une **campagne nationale de communication** sur le dispositif Signal-Sports en début d'année 2024, afin de renforcer l'appropriation de cet outil de signalement par l'ensemble des sportifs et de leur entourage, du monde amateur jusqu'au plus haut niveau.
 - Renouvellement et renforcement des sensibilisations des membres de la délégation réalisées par le CPSF en amont du départ aux Jeux de Tokyo, et de la cellule d'accompagnement des victimes.
- **Prévention et de lutte contre le harcèlement**, avec deux mesures spécifiques à la haute-performance :
 - Des dispositifs de **prévention et de signalement** vont être mis en place **dans les centres d'entraînement et de formation** accueillant des hauts-potentiels sportifs, au regard des risques spécifiques qui entourent les 4 600 mineurs qui y sont accueillis, tant en matière de bizutage que d'emprise.
 - Pour **prévenir le cyber-harcèlement** que peuvent subir les acteurs sportifs (joueurs, entraîneurs, arbitres) à la suite d'un fait de jeu malencontreux ou d'un pari sportif perdu, une action spécifique va être mise en place sur les plateformes numériques par le MSJOP.
- **Renforcement des actions en matière de lutte contre le dopage, autour des enjeux de prévention et d'éducation antidopage**, auprès des fédérations, des chefs d'établissements et des sportifs eux-mêmes.
 - À destination des fédérations sportives : des **contenus spécifiques sont construits** pour les équipes de France par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), avec une offre renforcée de webinaires, la formation d'éducateurs antidopage et la préparation des plans de prévention fédéraux qui aboutiront au premier trimestre 2024.

- À destination des cadres techniques du MSJOP : l'AFLD prépare également, en lien avec le MSJOP et le CNOSF, des **interventions antidopage** dédiées auprès des directeurs techniques nationaux et des chefs d'établissement du MSJOP (avec des chiffres, des bonnes pratiques, etc.) entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024.
- À destination des sportifs : fin 2023 et début 2024, **les SHN seront ciblés par la communication** par l'AFLD, le MSJOP et le CNOSF, grâce à une collaboration avec l'ANS. À compter du 1^{er} avril 2024, des **vérifications seront réalisées**, en lien avec le CNOSF, pour s'assurer que tous les membres de la délégation ont été touchés par au moins une action d'éducation antidopage.
- **Actions spécifiques en matière d'encadrement des paris sportifs, en lien avec l'Autorité nationale des jeux (ANJ), dans la perspective des Jeux :**
 - Une **campagne spécifique de formation** auprès des athlètes pour rappeler les **interdictions spécifiques de pari** applicables à tous les participants à une même compétition, y compris pour des sportifs impliqués dans des disciplines distinctes ;
 - Une **campagne de sensibilisation** auprès des délégations s'agissant de la **prévention des tentatives de manipulation de compétitions sportives**, en complément de l'action de surveillance de la plateforme nationale pilotée par l'ANJ, en lien avec le MSJOP et les autorités judiciaires.

| D. SOUTENIR LA PERSONNE DERRIÈRE LE SPORTIF



Charline Picon (voile)

• **Accompagnement renforcé des sportives et des sportifs dans la parentalité**

- Mobilisation, via les aides personnalisées, aides à la parentalité de **500k€** pour financer les coûts exceptionnels liés notamment aux frais de garde des enfants lors des stages et compétitions de leurs parents, **autant hommes que femmes.**
- **Accompagnement renforcé des sportives dans leur grossesse et leur rôle de mère :**
 - Création d'une **cellule opérationnelle pour aider les sportives** dans leurs démarches et dans l'organisation de leur maternité ;
 - **Prolongement de l'inscription sur liste** de 1 à 2 ans pour les sportives de haut niveau en cas de maternité ;
 - Intégration de la maternité comme un enjeu obligatoire à couvrir par les fédérations **dans les projets de performance fédéraux ;**
 - **Analyse des règlements sportifs** des grandes catégories de disciplines et de compétitions afin de veiller à la prise en compte équitable des situations de maternité (audit et questionnaire qualitatif engagés par la direction des Sports en juin 2023) ;
 - Meilleure **prise en compte des spécificités féminines** en matière de santé corporelle dans la formation et l'entraînement.

« Ce soutien financier me permet de prendre en compte le surcoût lié à la parentalité lors de mes nombreux stages d'entraînement et soulage mon conjoint dans sa vie professionnelle. La posture fédérale a toujours été aidante dans ma démarche de concilier vie sportive et vie de famille. »

Camille Lecointre,
double médaillée olympique en voile

« Décider de parler de santé mentale aujourd'hui permet aussi à d'autres jeunes de se dire qu'ils ne sont pas faibles. Au contraire, cela peut se produire et il est possible de s'en sortir. »

Camille Lacourt,
champion du monde de natation

• **Mobilisation pour préserver la santé mentale de nos sportifs.** Toujours considérée comme taboue, même si des champions comme Mickaël Phelps, Simone Biles, ou encore Camille Lacourt ont pris la parole à ce sujet, la question de la santé mentale des sportifs est aujourd'hui mieux prise en compte. **Pour sensibiliser les sportifs à ces enjeux, des solutions d'accompagnement personnalisées ont été mises en place et seront renforcées avant les Jeux :**

- **Lancement avant la fin d'année de 3 enquêtes quantitatives** complémentaires par l'INSEP et la fondation FondaMental. Leurs conclusions permettront d'alimenter les dispositifs visant à **mieux prévenir les risques psychosociaux** chez les sportifs de haut-niveau, permettre à leur **entourage d'identifier des signaux faibles** et identifier les conditions socio-environnementales les plus favorables à la santé psychologique des sportifs (conditions de préparation sportive, types de contrat, projets extra-sportifs, etc.) ;
- **Communication à l'ensemble des SHN** via la plateforme France.Sport d'un guide pratique sur les risques et les démarches à suivre en cas de besoin ;
- **Développement de programmes d'intervention** ayant pour objectif de prévenir les risques psychosociaux dans le sport de haut niveau par le MSJOP, en lien avec l'ANS et l'INSEP, à partir de janvier 2024 ;
- **Mise en place avant les Jeux d'une ligne d'écoute** proposée à tous les SHN, pour les conseillers et les orienter vers des professionnels en cas de besoin.

POINT D'ÉTAPE SPORTIF À 8 MOIS DES JEUX



Janvier 2024
révélation
des tenues
de l'Équipe
de France

Avril 2024
J-100 olympique
et présentation
de la délégation

Juillet 2024
révélation des
4 porte-drapeaux

**26 juillet –
11 août 2024**
Jeux olympiques et
paralympiques

**28 août –
8 septembre 2024**
Jeux paralympiques

802

sportifs attendus dans
la délégation tricolore pour
les JOP (560 JO, 260 JP)

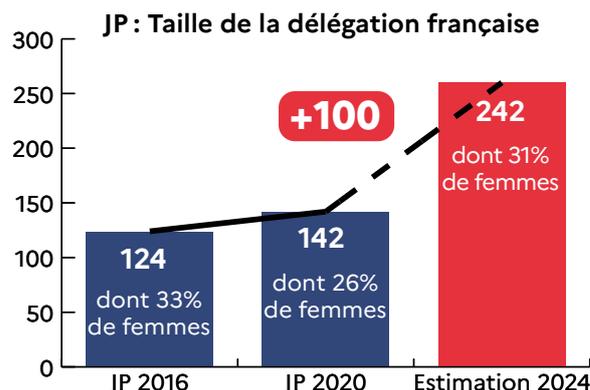
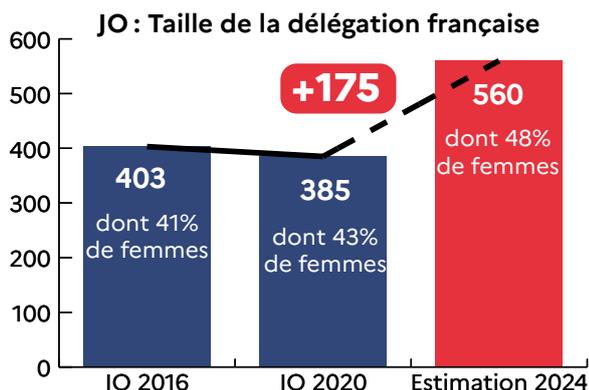
30

sportifs déjà sélectionnés
(18 OLY, 12 PARA)

| A. UNE DÉLÉGATION PLUS IMPORTANTE QUE JAMAIS ...

Les projections réalisées à ce jour prévoient une délégation olympique à Paris de **560 sportifs**, soit 175 de plus qu'à Tokyo (+45%) et une délégation paralympique de **242 sportifs**, soit 120 de plus (+70%). En comptant l'encadrement, plus de 1200 personnes seront accréditées sur la période des JOP.

Avec le soutien financier de l'État, grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), le CNOSEF et le CPSF travaillent pour offrir les meilleures conditions de prise en charge pour les **802 sportifs environ qui seront sélectionnés**.



| ... QUI BÉNÉFICIE DES QUOTAS PAYS HÔTES

Cette **forte augmentation** de sélectionnés à Paris 2024 est **liée aux modalités de qualification** validées par les fédérations internationales qui favorisent plus ou moins la représentativité de la nation hôte.

Les sports collectifs en sont les grands bénéficiaires avec une équipe qualifiée par genre : le football, le handball, le basket, le hockey, le rugby à 7, le volley-ball et le water-polo.

7 équipes qui ne s'étaient pas qualifiées aux Jeux de Tokyo se retrouvent ainsi automatiquement qualifiées à Paris et offrent ainsi 98 places supplémentaires.

Pour l'exemple, le hockey sur gazon ne s'était jamais qualifié chez les femmes et plus depuis 1972 chez les hommes. Paris est une opportunité pour 32 joueurs et joueuses de vivre l'expérience des Jeux pour la première fois et de capitaliser sur l'expérience pour se qualifier par la voie classique à Los Angeles 2028 ou Brisbane 2032.

L'athlétisme, le cyclisme sur piste, la natation course et la lutte ne bénéficient, quant à eux, d'aucun quota pays hôte et doivent passer par les parcours de qualification classiques.

B. LES SÉLECTIONNÉS PAR LE CNOSF À DATE AUX JEUX OLYMPIQUES

5 fédérations ont d'ores et déjà entamé leur processus pour sélectionner 18 sportifs, avec 10 femmes et 8 hommes.

Sportifs	Genre	Sport	Epreuves	Fédération
Danis CIVIL	H	Battle B-boys	Breaking	Danse
Marjorie DELASSUS	F	Canoë	Slalom C1	Canoë-Kayak
Nicolas GESTIN	H	Canoë	Slalom C1	Canoë-Kayak
Titouan CASTRYCK	H	Kayak	Slalom K1	Canoë-Kayak
Camille PRIGENT	F	Kayak	Slalom K1 - cross	Canoë-Kayak
Oriane BERTONE	F	Escalade	Combiné	Montagne et Escalade
Bassa MAWEM	H	Escalade	Vitesse	Montagne et Escalade
Clarisse AGBEGNENOU	F	Judo	-63kg	Judo
Shirine BOUKLI	F	Judo	-48kg	Judo
Amandine BUCHARD	F	Judo	-52kg	Judo
Sarah-Léonie CYSIQUE	F	Judo	-57kg	Judo
Romane DICKO	F	Judo	+78kg	Judo
Alpha DJALO	H	Judo	-81kg	Judo
Marie-Eve GAHIE	F	Judo	-70kg	Judo
Walide KHYAR	H	Judo	-66kg	Judo
Luka MKHEIDZE	H	Judo	-60kg	Judo
Teddy RINER	H	Judo	+100kg	Judo
Koumba LARROQUE	F	Lutte féminine	-68kg	Lutte

12 sportifs ont obtenu leur quota nominatif, selon les règles de leur fédération internationale, dont 7 en boxe (4 femmes et 3 hommes) et 3 en surf (2 femmes et 1 homme), en attente de validation par la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO).

Sportifs	Genre	Sport	Epreuves	Fédération
Billal BENNAMA	H	Boxe	51kg	Boxe
Wassila LKHADIRI	F	Boxe	50kg	Boxe
Davina MICHEL	F	Boxe	75kg	Boxe
Estelle MOSELLY	F	Boxe	60kg	Boxe
Sofiane OUMIHA	H	Boxe	63,5kg	Boxe
Makan TRAORE	H	Boxe	71kg	Boxe
Amina ZIDANI	F	Boxe	57kg	Boxe
Johane DEFAY	F	Surf	Individuelle femme	Surf
Vahiné FIERRO	F	Surf	Individuelle femme	Surf
Kauli VAAST	H	Surf	Individuelle homme	Surf



Vahine Fierro (surf)



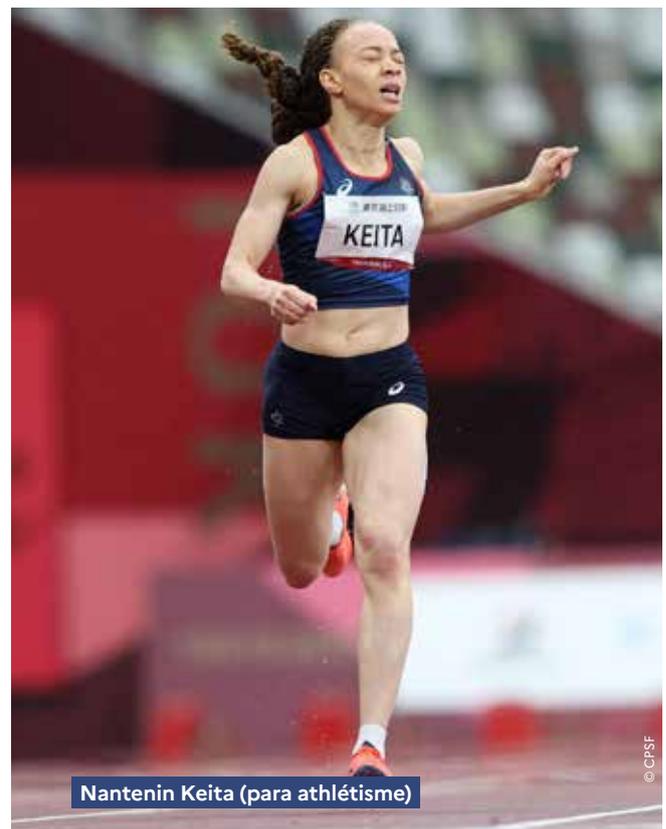
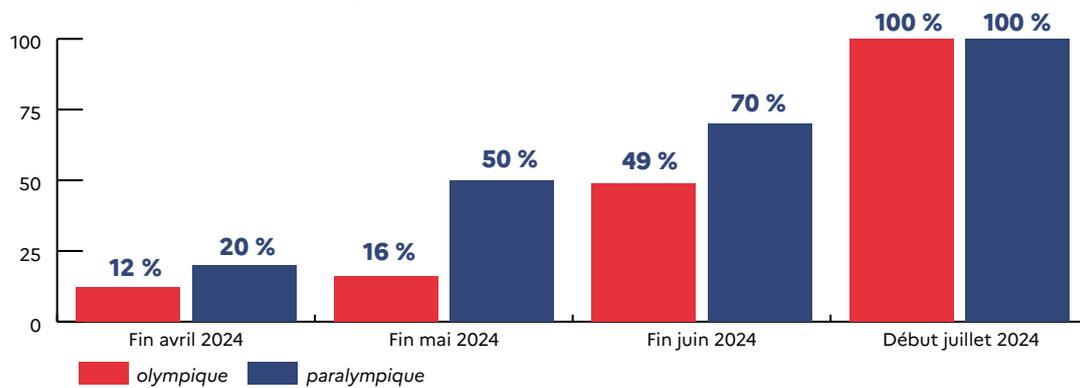
Teddy Riner (judo)

C. LES SÉLECTIONNÉS PAR LE CPSF À DATE AUX JEUX PARALYMPIQUES

2 fédérations ont d'ores et déjà entamé leur processus pour sélectionner 10 sportifs avec 3 femmes et 7 hommes

Sportifs	Genre	Sport	Épreuves qualificantes	Fédération
Timothée ADOLPHE	H	Para athlétisme	100m, 400m	Handisport
Gloria AGBLEMAGNON	F	Para athlétisme	Lancer du poids	Sport adapté
Arnaud ASSOUMANI	H	Para athlétisme	Saut en longueur	Handisport
Valentin BERTRAND	H	Para athlétisme	Saut en longueur	Handisport
Manon GENEST	F	Para athlétisme	Saut en longueur	Handisport
Nantenin KEITA	F	Para athlétisme	400m	Handisport
Charles-Antoine KOUAKOU	H	Para athlétisme	400m	Sport adapté
Tresor MAKUNDA	H	Para athlétisme	400m	Handisport
Badr TOUZI	H	Para athlétisme	Lancer du poids	Handisport
Laurent CHARDARD	H	Para natation	50m papillon	Handisport
Ugo DIDIER	H	Para natation	100m dos – 100m NL – 200m 4N – 400m NL	Handisport
Alex PORTAL	H	Para natation	100m papillon – 100m NL – 200m 4N – 400m NL	Handisport

Montée en puissance de la délégation olympique et paralympique (%des sportifs sélectionnés)



D. LES BILANS ET PROJECTIONS DISPONIBLES À DATE SUR LE RANG DE LA FRANCE AUX JOP DE PARIS 2024

La conquête de médailles à Paris est encore entourée de nombreuses incertitudes : le processus de sélection individuelle des athlètes tricolores ne fait que commencer, la présence ou non des Russes aux JOP reste à acter, la donne concurrentielle sur les sports d'équipes n'est pas encore stabilisée, etc.

On peut néanmoins partager deux séries de projections disponibles sur le futur classement français au tableau des médailles : celles de l'entreprise de modélisation Nielsen-Gracenote pour les JO, et celles de l'ANS pour les JO et les JP.

Nielsen-Gracenote a introduit pour la première fois avant les Jeux de Londres sa méthodologie Virtual Medal Table (VMT) pour prédire les pays les plus susceptibles de remporter des médailles d'or, d'argent et de bronze aux Jeux olympiques en incluant le facteur « pays hôte ». À titre d'exemple pour les Jeux de Tokyo, les prévisions relatives au bilan de l'équipe japonaise (60 médailles dont 26 d'or effectivement réalisées), se sont avérées très proches des 58 médailles dont 27 d'or réalisées.

L'ANS a construit une méthode basée sur la compilation des résultats obtenus lors des championnats du monde les plus récents, ou sur le classement mondial si nécessaire, avec application des quotas olympiques et paralympiques (nombre d'athlètes maximum autorisé par nation lors des Jeux).

Les perspectives pour les Jeux olympiques

Source	Année	Rang	Or	Argent	Bronze	Total médailles
Jeux de Rio	2016	7	10	18	14	42
Bilan ANS saison 2019		9	10	9	18	37
Jeux de Tokyo	2021	8	10	12	11	33
Bilan ANS saison 2023		5	17	23	21	61
Gracenote	2023	3	27	17	9	53

Bilans (ANS) et projections (Gracenote) olympiques pour la France depuis 2016

Sur le plan olympique, alors que la situation en fin d'année 2019 dessinait une prévision de baisse des résultats aux JO 2020 par rapport à ceux de 2016, confirmée par les résultats de Tokyo en 2021, le bilan de 2023 réalisé selon les mêmes principes positionne la **France à la 5^{ème} place projetée**. Entre 2019 et 2023, le **nombre de titres** remportés par des Français lors des compétitions de référence passe de 10 à 17, et le

nombre de médailles de 37 à 61. La progression par rapport à l'olympiade précédente est donc tout à fait notable et encourageante.

L'entreprise **Nielsen-Gracenote** confirme cette dynamique positive en positionnant actuellement la France, dans ses projections, au 3^{ème} rang des nations olympiques avec **27 titres et 53 médailles**.

Les perspectives pour les Jeux paralympiques

Source	Année	Rang	Or	Argent	Bronze	Total médailles
Jeux de Rio	2016	12	9	5	14	28
Bilan ANS saison 2019		22	6	10	18	34
Jeux de Tokyo	2021	14	11	15	29	55
Bilan ANS saison 2023		9	21	22	40	83

Bilans et projections paralympiques pour la France depuis 2016

Sur le plan paralympique, la compilation des résultats réalisée par l'ANS en 2023 positionne la France à la 9^{ème} place du classement des nations. Sur les 4 dernières

années, le **nombre de titres** pour les sportifs français dans les compétitions de référence est passé de 6 à 21, et le **nombre de médailles de 34 à 83**.

102

épreuves olympiques identifiées sur 329 (31%) avec un potentiel de médaille

112

épreuves paralympiques identifiées sur 549 (20%) avec un potentiel de médaille

En complément de ses compilations – basées sur les résultats actuels – l'ANS a identifié plus largement un potentiel de nombre de médailles tricolores aux Jeux :

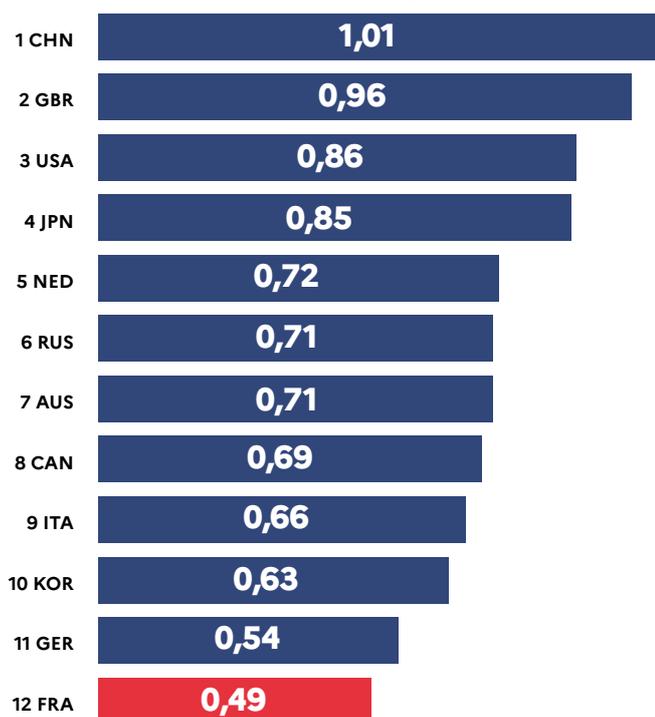
- sur les 329 épreuves olympiques inscrites au programme, l'ANS identifie **102 épreuves (31%) sur lesquelles la délégation peut obtenir une médaille** ;
- sur les 549 épreuves inscrites au programme paralympiques, l'ANS identifie **112 épreuves (20%) sur lesquelles la délégation peut obtenir une médaille**.

👉 Parmi ces épreuves à potentiel, les 5 fédérations les plus contributrices en valeur lors des JO sont le cyclisme (9), le judo (8), l'escrime (6), la natation (6), la voile (5). D'autres fédérations sont également fortement contributrices en proportion, comme le triathlon qui a la possibilité de gagner 3 médailles sur les 3 épreuves ou le handball avec 2 médailles sur 2 épreuves.

👉 Lors des JP, la Fédération Française Handisport, qui porte 12 sports, contribue à hauteur de 71 médailles potentielles. Les 3 disciplines les plus contributrices sont le para cyclisme sur piste et sur route (28), la para natation (14) et le para tennis de table (10). Les autres fédérations également fortement contributrices à ce potentiel sont : triathlon (8), tir sportif (8), badminton (5), sport adapté (5), judo (4).

L'enjeu sera pendant les Jeux de convertir ce potentiel de médailles en succès effectifs. Historiquement, la France n'a pas eu un bon ratio de conversion de médailles mondiales en médailles olympiques. Corriger cet état de fait est tout le sens des démarches « Ambition Bleue » et surtout « Gagner en France » présentées dans ce document.

JO 2020 : Ratio conversion médailles mondiales en médailles olympiques



LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES SPORTIFS RUSSES ET BIÉLORUSSES

L'IPC a pris la décision d'autoriser le retour des athlètes russes sous bannière neutre dans les compétitions internationales lors de son Assemblée Générale du 29 septembre dernier, y compris pour les Jeux paralympiques. Le CIO n'a pas, à ce jour, arrêté de position générale pour Paris mais posé un principe de neutralité des athlètes qui a valeur de recommandations pour les fédérations internationales. Ce principe s'impose aux travaux en cours au sein des fédérations internationales. À ce jour, 13 fédérations olympiques internationales se sont positionnées en décidant leur réintégration sous bannière neutre et 4 autres (basketball, badminton, volley-ball, athlétisme) ont fait le choix de les exclure.

Dans la route vers les Jeux, de nombreuses disciplines présentent une dynamique positive. C'est particulièrement le cas d'une quinzaine de disciplines olympiques et de treize disciplines paralympiques.

D'autres disciplines sont à l'origine, ces derniers temps, de bonnes surprises. On peut citer par exemple le golf, le plongeon et le surf parmi celles au programme olympique, et le tennis fauteuil, le para dressage et la boccia au programme paralympique – et cela continuera !

Certaines fédérations font l'objet d'un accompagnement plus spécialisé, qu'il s'agisse de redresser une tendance moins favorable – l'athlétisme par exemple – ou de retrouver une meilleure dynamique d'équipe (par exemple – épée et sabre hommes) ou dans la relation athlètes-coachs.

L'ANS porte une attention spécifique à certaines disciplines momentanément en difficulté pour les aider à rebondir et à retrouver leur meilleur niveau de performance.



Antoine Dupont (rugby)



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

95 avenue de France

75650 Paris cedex 13

www.sports.gouv.fr

www.grandecause-sport.fr

